

13 phases

Dernière mise à jour : 30-01-2012

Une Opération de Développement Rural en 13 étapes

1. Décision de principe du Conseil communal de démarrer l'Opération de Développement Rural : REALISE
2. Désignation d'un auteur de projet pour le Programme Communal de Développement Rural : Septembre 2008: REALISE
3. Réalisation d'une analyse socio-économique de la situation existante : EN COURS
4. Réunions d'information et de Consultation de la population : Mars 2009 --> REALISE
5. Mise en place et réunions des Groupes de travail par thème : Mai-juin 2009 -->REALISE
6. Mise en place de la CLDR : 26 novembre 2009 (arrêté du 05 août 2009) --> REALISE
7. Réunions de la CLDR --> Analyse, approfondissement et structuration des objectifs de développement et des projets sur base de la synthèse des consultations et des réunions de travail. Fin 2010 --> REALISE
8. Rédaction des fiches projets à intégrer dans le Programme du document final du PCDR + planification. Répartition des projets dans l'espace et dans le temps selon un planning réaliste. (en cours)
9. Validation finale du document par la commune (19 décembre 2011), envoi du PCDR à la CRAT (fin 2011-début 2012)
10. Présentation à la CRAT :
Défense du projet devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)
15 février 2012
11. Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le programme pour 10 ans maximum, après obtention de l'avis favorable de la CRAT.
12. Chaque projet sera ensuite négocié auprès du Ministre compétent (sous forme de conventions).
13. Dès qu'une convention est signée, la phase de réalisation démarre.